

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 » 11 » 20 »
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 27 Novembre.

La matinée du 26 a été fertile en conjectures, au sujet des incidents parlementaires qui devaient se produire, dans l'après-midi, au Sénat et à la Chambre. On prétendait d'abord qu'un Message présidentiel devait être lu au Sénat seul, pour signaler l'inconstitutionnalité de l'ordre du jour voté samedi par la Chambre, la Constitution donnant au président le droit de correspondre avec le Parlement par l'intermédiaire de ses ministres. Le Message insisterait en outre sur la nécessité de procéder d'urgence à l'examen du budget.

Nous avons lieu de croire que ce bruit de Message est inexact ou tout au moins prématuré.

On assurait ensuite que la majorité de la Chambre ne laisserait, par son attitude, d'autre issue à la lutte engagée que la démission du Maréchal ou la dissolution. On prétend enfin que le nouveau cabinet, malgré l'ordre du jour voté par la Chambre, va lui demander directement le vote des quatre contributions, et que si la Chambre refusait d'accueillir cette proposition, le ministre déclarerait au président de la République, qu'en présence de cette opposition, il n'a plus qu'à résigner son mandat, sa mission ayant échoué. Cette démission acceptée, le Maréchal en appellerait au Sénat, et lui demanderait une seconde dissolution de la Chambre.

Le centre gauche et la gauche se sont réunis séparément, dans l'après-midi du dimanche et ont examiné les diverses éventualités de la situation. On s'est occupé notamment de la réunion des deux Chambres en Congrès, mais on doutait de la réalisation de ce projet.

La grande préoccupation actuelle des cercles parlementaires est de savoir ce qui va se passer relativement au budget. La demande de voter le budget sera présentée, assure-t-on, par un membre de la droite. C'est là qu'est la vraie bataille.

CORRESPONDANCE

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 26 novembre.

Le *Moniteur* dit qu'à la réception d'hier soir, à l'Élysée, le maréchal s'est prononcé à plusieurs reprises pour une politique de résistance. Il dit qu'en constituant le nouveau cabinet, il était animé d'intentions conciliantes, et que, sans vouloir faire sa soumission, il entendait faire acte de concession et avait pris soin de l'indiquer dans la déclaration adressée aux Chambres. Le maréchal, résumant sa pensée, aurait dit qu'il avait offert un armistice qui permettait de préparer un traité de paix. La Chambre a répondu par une violente déclaration de guerre que le chef de l'Etat ne peut pas accepter. Toute concession serait maintenant une capitulation, et c'est pour lui un devoir de dignité et d'honneur de reprendre le poste de combat et de résistance.

Ce matin les ministres se sont réunis en conseil. Le maréchal a exprimé des résolutions conformes à celles qu'il avait manifestées hier soir. Il a été

décidé que le ministère continuerait à se présenter à la Chambre et au Sénat. On ne croit pas impossible que le Sénat soit mis en demeure de se prononcer sur la constitutionnalité de la résolution de Chambre, que le gouvernement regarde comme illégale, le droit du président de choisir ses ministres en dehors du parlement étant établi constitutionnellement.

Demain plusieurs ministres siégeront à la Chambre pour affirmer le droit de l'Etat, sans prendre d'ailleurs aucune part aux débats, à moins d'y être forcés.

On croit que la droite prendra l'initiative de l'examen du vote du budget, sans l'intervention du ministère.

SÉNAT

Séance du 24 novembre.

M. le président. — La parole ayant été demandée, au nom du gouvernement, pour une communication (mouvement), je consulte le Sénat sur la question, s'il désire que cette communication ait lieu avant ou après le scrutin.

Plusieurs membres : Avant le scrutin.

M. le président. — La parole est à M. le président du conseil, ministre de la guerre. (Vive attention.)

M. le général de la Rochebouët, président du conseil, ministre de la guerre :

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Messieurs les Sénateurs,

A la suite des débats qui viennent d'avoir lieu dans les deux Chambres, M. le président de la République a cru devoir confier la direction des affaires du pays à des hommes étrangers aux derniers conflits; indépendants vis-à-vis de tous les partis, à des hommes qui doivent et qui veulent, pendant la durée de leur mandat, rester en dehors des luttes politiques.

C'est dans ces conditions, messieurs, que nous nous présentons devant vous pour prêter au maréchal de Mac-Mahon le concours qu'il nous a fait l'honneur de nous demander. (Très-bien ! à droite.)

La France a un besoin extrême de calme et de repos. (Rumeurs à droite!) Après une période d'ardente agitation, à une époque de l'année qu'il importe au plus haut degré de faciliter les transactions commerciales, à la veille de cette grande Exposition universelle qui touche à tant d'intérêts et qui engage l'honneur même de notre industrie nationale, il faut avant tout se consacrer à la bonne gestion des affaires. (Très-bien ! à droite.)

Ce sera le plus impérieux de nos devoirs parce que c'est le pressant besoin du pays et en même temps le moyen le plus efficace pour rétablir entre les pouvoirs publics les bons rapports nécessaires au bien de l'Etat.

Nous n'avons d'autre mission. Observateurs fidèles des lois de notre pays et résolus à ne permettre aucune atteinte à ses institutions, nous respecterons religieusement et nous ferons respecter la Constitution républicaine qui nous régit.

Elle passera intacte de nos mains dans celles de nos successeurs, le jour où le président de la République jugera les dissentiments actuels suffisamment apaisés pour prendre un ministère dans le Parlement.

Jusqu'à-là nous remplirons notre tâche avec dévouement, avec fermeté et avec prudence, sans autre préoccupation que d'assurer à la France la paix. (Très-bien ! à droite.)

M. le président de la République vous demande, messieurs, de nous aider dans cette œuvre d'apaisement et d'intérêt public. (Très-bien ! à droite.) Il compte sur votre patriotisme. (Applaudissements à droite.)

M. le président. — Le Sénat donne acte de cette communication, qui sera insérée au procès-verbal. Conformément à l'ordre du jour, il va être

procédé au scrutin pour la nomination d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Lepetit, décédé.

Voici le résultat :

- M. Grandperret..... 143
- M. M. Lefranc..... 135
- M. A. André..... 1

M. Grandperret ayant obtenu la majorité des suffrages est élu sénateur inamovible.

Au début de la séance, le président avait donné lecture du projet de résolution qui suit :

Les soussignés demandent que le Sénat vote à bref délai dans ses bureaux une commission pour rechercher les causes de la détresse à laquelle sont en proie le commerce et l'industrie, et quels sont les moyens d'y porter remède.

Les soussignés demandent l'urgence.

Ont signé :

MM. Feray, Denormandie, Cunin-Gridaine, Dauphinot, etc., etc.

Les signataires ont demandé l'urgence de la discussion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 novembre.

Après la lecture de la déclaration ministérielle, lecture faite par M. Lepelletier, la discussion commence.

M. de Marcère dit qu'une explication est nécessaire entre la Chambre et les nouveaux ministres; elle est attendue depuis le 14 octobre.

Jusqu'à présent, la Chambre se trouvait en présence d'un ministère qui avait été frappé d'un vote de défiance ratifié par le pays. (Applaudissements à gauche.)

L'interpellation qu'on lui eût adressée eût porté plus haut, ce qu'il ne fallait pas. (Très-bien à gauche.)

Le ministère s'est retiré après un vote du Sénat qui ne lui a pas paru suffisant pour le maintenir au pouvoir, et il ne s'est trouvé dans le Sénat personne pour recueillir le ministère dans ces conditions, parce qu'on a bien senti que la véritable direction politique du pays appartient à la Chambre, émanée directement du suffrage universel. (Applaudissements à gauche.)

Les nouveaux ministres sont gens de mérite; ils ont rendu de grands services à l'Etat dans les postes élevés qu'ils ont occupés; mais puisqu'ils se présentent en ministres, on a le droit de leur demander compte de leur présence dans le Parlement. (Applaudissements à gauche.)

La politique de M. le président de la République, puisqu'on a voulu la mettre en cause, reste en l'air; elle n'est appuyée par aucun des pouvoirs publics.

Que représente donc le nouveau ministère puisqu'il ne représente ni le Pays ni le Parlement, si ce n'est le pouvoir personnel. (Applaudissements à gauche.)

Ces ministres ont assumé la responsabilité d'être les derniers ministres de la résistance. Il y a sept ans que dure cette résistance. (Applaudissements à gauche.)

La France soulève avec une énergie infatigable ce rocher de Sisyphus qui retombe toujours sur elle.

Le 20 février 1876, elle espérait être sortie de ces luttes et pensait qu'enfin on la laisserait tranquille. On a recommencé la lutte en faisant le 16 mai, en présentant les républicains comme des anarchistes, alors qu'ils sont vraiment des conservateurs. Quant à ce parti conservateur dont on parle si souvent, on le trouve dans des salons ou dans les antichambres, mais nulle part dans le pays. (Applaudissements à gauche.)

Quant au radicalisme, c'est un fantôme ridicule. L'heure où le président de la République pourra prendre son ministère dans le Parlement a sonné

depuis longtemps.

C'est le droit de la France qui souffre profondément, qui est altérée de paix et de tranquillité, et ces biens sont incompatibles avec la prolongation de la crise actuelle.

On ne se soucie donc point de la détresse du pays, puisqu'on refuse d'employer le seul remède qui est de rentrer dans le droit et d'obéir à la France dont tous les intérêts sont menacés par la seule présence du nouveau ministère.

La majorité actuelle dit à son tour : *Non possumus.*

Elle ne peut sacrifier les droits du Parlement et du Pays. Les sacrifierait-elle, on ne sait ce qu'il y a derrière les nouveaux ministres; eux-mêmes ne le savent pas. (Applaudissements à gauche.)

Le pays redoute le lendemain et a besoin de savoir ce qu'on veut faire de lui; il attend avec une sagesse et une patience admirables, mais il ne faut pas le faire attendre trop longtemps.

Le ministère pourrait rendre un grand service au pays : il a la confiance du président de la République : qu'il lui fasse entendre la vérité. (Applaudissements à gauche.)

Qu'il détourne de ce pays des malheurs dont il ne faut pas même prononcer le nom. (Nouveaux applaudissements.)

M. Welche dit qu'il n'a pas à défendre le ministère précédent.

Le ministère, si modeste qu'il soit, ne procède de personne; c'est avec cette indépendance qu'il se présente devant la Chambre.

Le ministère puise un droit d'existence dans la Constitution.

Il y a des exemples nombreux des ministres pris en dehors du Parlement.

La Constitution toute spéciale qui régit la France, a créé deux Chambres qui représentent la souveraineté nationale dans sa plénitude. En présence de ces deux corps est le Président qui peut choisir ses ministres dans l'une ou dans l'autre Chambre : l'idéal serait un ministère ayant la majorité dans les deux Chambres.

Cet idéal n'étant pas atteint, un ministère peut essayer de vivre avec la majorité dans une des deux Chambres.

Les ministres actuels n'apportent la guerre à personne; ils veulent l'apaisement des partis, le retour de la paix publique et ils espèrent que leurs efforts ne seront pas inutiles à cette tâche. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Ce ministère est le ministère du devoir, du dévouement et de l'amour du pays.

M. Floquet dit qu'il y a un contraste douloureux entre les grandes questions qui s'agitent et les petits moyens qu'on apporte pour les résoudre. (Très-bien ! à gauche.)

Le ministère ne se rattache à rien et ne définit pas le devoir qu'il a à remplir; cependant, on peut dire qu'il est l'émanation du pouvoir personnel que les dernières élections ont condamné. (Très-bien ! sur les mêmes bancs.)

Le pays demande à être délivré des proconsuls qui l'oppriment. C'est précisément l'un de ces proconsuls qui se trouve à la tête du ministère de l'intérieur. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs.)

On promet le rétablissement des affaires. Vaine promesse. Ce cabinet ne sert qu'à masquer les personnages qui préparent les conflits futurs. Dans les paroles du ministre, on retrouve les doctrines de M. le duc de Broglie.

L'apaisement ne peut à aucun titre être assuré par un semblable gouvernement.

Ce qu'il faut, c'est une solution facile, une solution immédiate, si l'on ne veut pas qu'au moment de l'Exposition, la France ne fasse pas banqueroute à l'Europe.

Cette solution consiste à réunir le congrès, et quand il aura fait connaître sa volonté, il faut espérer que personne n'y fera obstacle. (Applaudissements.)

En dehors de cette solution point d'apaisement, point de reprise des affaires; le cabinet est impuissant à rien résoudre; il est le pouvoir personnel;

il est compromettant pour les intérêts matériels et moraux du pays.

Le pays veut une solution définitive, une paix féconde et durable. Le cabinet est coupable de les retarder, même des quelques heures qu'il faut employer pour le condamner. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs.)

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été déposé sur le bureau :

« La Chambre des députés, considérant que, par sa composition et son origine, le ministère du 23 novembre est la négation des droits de la nation et des droits parlementaires, et ne peut qu'aggraver la crise qui pèse sur le pays depuis le 16 mai, déclare qu'elle ne peut entrer en relation avec ce ministère et passe à l'ordre du jour. » (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Baragnon demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Gambetta. — Faites donc un ordre du jour de confiance dans le cabinet. (Approbation à gauche.)

M. Baragnon dit que ses amis et lui n'ont pas l'habitude de juger les hommes avant de les avoir vus à l'œuvre.

L'ordre du jour pur et simple sera une protestation contre les termes de l'ordre du jour et des doctrines de M. Floquet.

Ces doctrines peuvent se résumer ainsi : « Périront les affaires, plutôt que le pouvoir ne soit pas entre nos mains. »

Ce refus systématique de confiance à un ministère qui n'a pas agi, ce refus éventuel du budget au risque de perdre les affaires, ne sont que des armes pour s'emparer du pouvoir.

Le pouvoir exécutif n'est pas sans appui ; il aura l'une des deux Chambres, et une imposante minorité dans l'autre, et le pays saura à qui faire remonter les responsabilités.

M. Germain dit que la cause de la crise dont souffrent les affaires ne doit pas être méconnue ; cette cause, c'est l'acte du 16 mai.

Pour faire des affaires, il faut de la confiance et un lendemain ; on n'a ni l'un ni l'autre dans le conflit actuel avec la nation. (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'avenir politique n'est pas dans le pouvoir personnel ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les pays voisins.

La situation est bien simple, tout le monde a cru que si l'on consultait le pays, c'était pour savoir et pour faire ce qu'il pensait et pour faire ce qu'il voulait. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Le cabinet actuel est le ministère des affaires du 16 mai ; la majorité veut le ministère des affaires de la nation. (Nouveaux applaudissements au centre et à gauche.)

Il y a une grande question en souffrance : celle des chemins de fer ; il y a un demi-milliard perdu pour le pays ; on peut rendre la vie et la prospérité à ces entreprises et à toutes celles qui en dépendent.

Un large programme de travaux publics ranimerait l'industrie et le commerce.

La Chambre a une autre mission, celle de relever le niveau moral du pays en portant de 50 millions à 100 le budget de l'instruction publique.

Elle veut aussi dégrever les travailleurs de la France. Tout cela doit passer avant le traitement des fonctionnaires du 16 mai. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix, et à la majorité de 322 voix contre 207, sur 529 votants, n'est pas adopté.

L'ordre du jour motivé est mis aux voix, et à la majorité de 323 voix, Contre 208

Sur 531 votants, est adopté.

REVUE DES JOURNAUX

Le Soleil s'exprime ainsi au sujet de l'ordre du jour voté par la Chambre des députés :

« Nous devons plus que jamais contenir nos impressions et mesurer nos paroles. Nous ne sommes mêlés à la crise actuelle que par des conseils patriotiques et désintéressés qui n'ont pas été écoutés. Jusqu'ici, nous avons pu échapper à toutes les responsabilités. Nous aurons la prudence de ne pas en encourir à la dernière heure.

« La situation, déjà si inquiétante, s'est encore aggravée. Tous les voiles ont été déchirés. La réalité est apparue dans toute sa brutalité. Elle n'a même plus été déguisée par la réserve habituelle du langage parlementaire. Les mots vrais ont été dits. La lutte des partis, qui remonte loin déjà s'est définitivement traduite par l'antagonisme déclaré du gouvernement personnel et du pouvoir parlementaire. »

Le Journal des Débats signale les efforts qui avaient été faits pour constituer un cabinet sénatorial. Il montre que M. Batbie ayant échoué, aucun autre ne réussira, attendu qu'on trouvera des ministres facilement, mais qu'il sera impossible de les mettre d'accord sur un même programme. Il ajoute :

« Tous les hommes avisés des droites sénatoriales comprennent qu'un ministère pris parmi eux se heurterait dès le premier jour à un obstacle insurmontable : l'impossibilité d'avoir ici à un mois un budget complet. Il serait d'ailleurs insensé de songer à une seconde dissolution. Sans parler du caractère révolutionnaire même illégal d'une pareille mesure, d'invincibles difficultés matérielles s'y opposeraient à l'heure où nous sommes. Le désaccord entre les pouvoirs publics ne peut plus se prolonger sans porter atteinte aux intérêts vitaux du pays. La lutte est finie ; le suffrage universel a dénoué la crise ; l'heure des solutions véritables a sonné.

M. le maréchal de Mac-Mahon a essayé tour à tour de changer la majorité de la Chambre des Députés, de gouverner avec la majorité du Sénat et de former un ministère en dehors du Parlement. Il a échoué dans ses trois entreprises. Il a donc épuisé les ressources que lui offrait la Constitution pour faire triompher sa politique personnelle, ou plutôt la politique soi-disant conservatrice dont son entourage lui a imposé la défense. En s'opposant, comme on le lui a dit et comme on le lui a fait croire, que ce fût son devoir de mettre toutes les forces légales au service de la cause à laquelle il est dévoué, ce devoir est entièrement rempli. M. le maréchal de Mac-Mahon a été jusqu'au bout de la Constitution. S'il faisait un pas de plus dans la voie où il est engagé, ce serait un coup d'Etat. Nous sommes convaincus qu'il ne le fera pas. Il a tenu tous les engagements qu'il avait pris envers ses amis puisqu'il a dirigé contre les républicains toutes les armes qu'on lui avait mises entre les mains en lui donnant le pouvoir. Que peut-il de plus ? Il ne lui reste que deux partis à prendre : se soumettre à la volonté nationale en appelant aux affaires les hommes auxquels le pays a accordé sa confiance, ou tenter de modifier les conditions du gouvernement en demandant au Congrès, sous une forme ou sous une autre, les moyens de continuer la politique de résistance. A la vérité, les conséquences de ce dernier parti sont faciles à prévoir ; mais à qui la faute si M. le maréchal de Mac-Mahon se trouve placé entre un échec personnel ou un coup d'Etat ? Nous répétons qu'il a fait le tour complet de la Constitution sans y rencontrer une issue : il faut qu'il rentre dans la loi parlementaire ou qu'il en sorte par violence, à moins qu'il ne préfère renoncer à une tâche dans laquelle il n'a rencontré jusqu'ici que des déceptions. »

Allemagne et Belgique.

L'Union, d'après des renseignements qu'elle a reçus de Londres, parle de négociations engagées entre l'Allemagne et la Belgique. Le bruit qui, suivant l'Union, s'est répandu en Angleterre au sujet de ces négociations a son origine dans un article de la Pall Mall Gazette. Voici quelques passages de cet article, qui avait passé inaperçu en France, mais qu'à cause de l'information publiée par l'Union, il est utile de faire connaître.

Dans l'état actuel de l'Europe, les jours des petits Etats sont comptés. La Belgique en particulier, par suite de sa position géographique, ne saurait espérer d'échapper longtemps au démembrement et à l'absorption. Dans la prochaine guerre européenne (et il est peu probable que les grandes puissances réussissent à s'affranchir des armements sous le poids desquels elles fléchissent jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre ait créé un ordre de choses nouveau), tout porte à croire que la Belgique servira de champ de bataille, et cela pour des raisons aussi faciles à énumérer qu'à comprendre. Puis, la guerre terminée, la Belgique s'apercevra que son territoire dévasté ne doit

plus continuer à s'appeler la Belgique, mais qu'il est destiné à être démembré par les vainqueurs dans un traité de paix.

Invoker les puissances garantes de sa neutralité serait pour elle chose vaine. Sans doute, elle pourrait en appeler ; à qui ? Pratiquement à l'Angleterre seule. Mais les changements extraordinaires qui sont survenus dernièrement dans les conditions politiques de l'Europe ont amené des modifications analogues dans la valeur relative des armements. Il suit de là que, selon toutes les probabilités, l'Angleterre y regarderait à deux fois avant de s'engager dans une guerre pour sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Belgique. D'ailleurs, lors même qu'elle voudrait l'essayer, on saurait bien l'en empêcher. Avec une perspective aussi formidable en vue, — et cela peut être dans un avenir de quelques mois, — le roi et ses conseillers ne sauraient s'y prendre trop tôt pour examiner l'alternative qui leur est offerte. Or, ce qui suit mérite d'attirer leur attention.

La Belgique peut substituer à des garanties qui ont perdu toute valeur sérieuse des garanties nouvelles et dont personne ne pourrait nier la validité. Elle n'a qu'à se placer franchement sous la protection de l'Allemagne. Cette dernière puissance désirerait une combinaison de cette nature parce qu'actuellement sa frontière est vulnérable du côté de la Belgique. C'est par là que la France pourrait l'attaquer avec le plus de chances de succès ; et c'est pour cette raison que la Belgique est menacée d'être démembrée et absorbée. Devenue un boulevard de l'Allemagne, la Belgique aurait pour celle-ci une valeur inestimable, et elle serait assurée en retour d'une indépendance aussi solide que l'existence de l'Allemagne elle-même. Toutes les forces de l'empire seraient à sa disposition si elle venait à être menacée d'un autre côté, tandis que, sous le rapport du gouvernement, elle continuerait à être aussi libre qu'elle l'est aujourd'hui.

Sans doute elle devrait réorganiser son armée sur le modèle de l'Allemagne et reconnaître pleinement le protectorat allemand, — mais ce serait tout. Il serait de l'intérêt de l'empire, tant au point de vue religieux qu'au point de vue séculier, que le royaume belge conservât son indépendance, et, sous ce double point de vue, il vaudrait mieux pour la Belgique, se placer sous une protection efficace et durable que d'être envahie, occupée, démembrée, absorbée — ce qui constituerait l'autre alternative.

Tels sont les arguments que M. de Bismarck serait en train de faire valoir auprès du roi des Belges et de ses conseillers, selon la Pall Mall Gazette, et, prétend ce journal, non sans succès. La Pall Mall Gazette fait observer que ce n'est là qu'une des intrigues qui se poursuivent en ce moment en Europe, et il est amené ainsi à traiter la question qui fait le sujet de son article :

« Si les républicains triomphent en France par les voies pacifiques, la question se présentera de savoir si ce seront les plus sages et les plus modérés d'entre eux qui prendront la direction du nouveau gouvernement, ou si ce dernier tombera aux mains des hommes les plus violents du parti. Dans cette dernière hypothèse, on peut compter que des troubles surgiront, et l'Allemagne y trouverait son avantage. Mettons que ces chances sont en faveur d'une forte administration, formée par les hommes les plus sages et les plus modérés du parti républicain. Alors, qu'advierait-il ? Nous croyons savoir que M. Gambetta et ses amis les plus intimes ont sur la politique étrangère des idées à eux, qu'ils sont résolus à mettre à exécution dans le plus bref délai et aussi complètement que possible. Cette politique ne consiste pas dans une alliance avec les oppresseurs de la Pologne, avec les gôliers de la Sibirie, — non point dans une alliance avec le despotisme russe telle que d'autres français l'ont proposée, — mais dans la reprise des bonnes relations avec l'Allemagne, franchement et sans délai. »

En parlant de cet article à sensation, le Français dit que sans doute M. de Bismarck ne rendrait pas l'Alsace et la Lorraine, — mais la Pall Mall Gazette donne à entendre qu'il

pourrait s'arranger avec ses nouveaux amis pour partager avec eux la Hollande et la Belgique, et pour leur abandonner par dessus le marché l'Egypte, qui ne lui appartient pas et dont il n'a que faire.

« Il va sans dire, ajoute le Français, qu'une pareille perspective ne plait que médiocrement aux journaux anglais ; nous n'avons, bien entendu, à reproduire qu'à titre de curiosité les renseignements de la Pall Mall Gazette. Sur beaucoup de points, ils nous paraissent inexacts : notamment en ce qu'ils supposent chez le gouvernement belge, c'est-à-dire chez les ministres conservateurs et catholiques du roi Léopold, des sympathies pour M. de Bismarck. »

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Les trente-trois membres qui composent la commission d'enquête, nommée par la Chambre des députés, se sont formés en onze sous-commissions, lesquelles se sont partagées les départements à enquêter.

La 7^e sous-commission fera l'enquête dans le Lot, l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Haute-Garonne, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Dans chaque département un comité spécial a été nommé pour préparer la participation à l'Exposition universelle des industriels, commerçants et producteurs de la région.

Cette participation entraîne la nécessité d'avoir sous les yeux certaines indications ou certains renseignements qui ne peuvent guère être pris que sur place. C'est pour remplir cette mission que plusieurs comités départementaux ont cru devoir nommer des délégués, qui arriveront prochainement à Paris, pour visiter les emplacements réservés à chaque groupe ; s'entendre avec les fonctionnaires de l'Exposition en vue des meilleures dispositions à prendre.

Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les informer que le 21 janvier prochain aura lieu, à Paris, un examen pour l'obtention du grade d'agent-voyer.

Cet examen est une véritable innovation ; mais elle a été reconnue nécessaire par suite de la disette de candidats pour cette branche de l'administration.

Si ce premier essai réussit, ces examens auront lieu les années suivantes, autant que le comporteront le nombre des vacances à remplir et les nécessités du service.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Mercredi, 28 novembre,

Représentation de M^{lle} Agar.

Les Femmes savantes, Mlle Agar jouera le rôle de Philaminte.

Andromaque, Mlle Agar remplira le rôle d'Hermione.

M^{lle} AGAR

Revue de la Presse. — (Paris 1876.)

A la Renaissance, l'inauguration des représentations de jour est un grand succès. La salle est pleine ; nous apercevons dans la foule M^{me} la princesse Mathilde, le prince Galitzin, M^m. Legouvé, Camille Doucet, Edouard Thierry, Regnier, Delaunay, Lafontaine, M^{mes} Fargueil, Léonide Leblanc, etc.

Les noms de Corneille et de Racine se lisent sur l'affiche, sans compter celui de Mlle Agar.

Mlle Agar est remarquable dans le rôle de Camille ; chaleur, diction sage et ferme, physionomie expressive, magnifiques attitudes, telles sont les qualités de cette artiste qui nous a paru de beaucoup supérieure à ce qu'elle était autrefois. Le succès de Mlle Agar a été très-grand.

(Figaro).

La représentation de jour donnée avant-hier à la Renaissance a eu un très-grand succès. Mlle Agar, qui paraissait dans le rôle de Camille (Horace), a été acclamée et appelée trois fois, après la scène des imprécations.

(Petit Moniteur).

Ne quittons pas la Renaissance sans annoncer le triomphe que Mlle Agar vient d'y remporter hier dans la matinée dominicale où elle a joué les Horaces. Mlle Agar nous est revenue avec plus de talent que jamais.

Beaucoup de monde aussi et de beau monde à la Renaissance, où l'on donnait également Horace et où Mlle Agar a obtenu un très-grand succès.

Mlle Agar a fait sa première rentrée sur une scène parisienne hier, à la Renaissance, dans Horace. La salle, comble, a été littéralement transportée à la fin des imprécations célèbres de Camille et a rappelé cinq fois la tragédienne.

Les matinées dramatiques, bien que se multipliant chaque dimanche — presque tous les théâtres les ont aujourd'hui adoptées — ont toutes obtenu du succès.

Devant un auditoire de connaisseurs, Mlle Agar a remporté un éclatant triomphe.

Nous sommes d'autant plus heureux de le constater, que nous espérons que Mlle Agar regrettera, à cette occasion, les lettres un peu vives qu'elle nous a écrites jadis.

MM. Martel et Gibeau, qui donnent la réplique à Mlle Agar, ont contribué pour une large part au succès de cette première matinée classique.

À la Renaissance, la Conférence était remplacée par les Plaideurs; mais l'intérêt était surtout dans la distribution d'Horace. Mlle Agar inaugurerait dans la petite salle de la Renaissance des matinées, qui seront entièrement consacrées au répertoire classique. L'empressement qu'a montré le public a dû lui prouver quels souvenirs durables elle a laissés à Paris. Camille est un de ses meilleurs rôles; elle y a fait applaudir sa remarquable entente de la plastique théâtrale, la composition savante de ses attitudes, l'énergie et même la souplesse de sa diction, surtout aux troisième et quatrième actes.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Un vol a été commis, vendredi dernier, dans l'église de Bon-Encontre. Les voleurs ont enlevé le contenu du tronc renfermant le produit des chaises de la semaine.

La somme volée est estimée à 300 fr. Une instruction est ouverte.

Le nommé Rouch, Paul, âgé de 43 ans, marchand de chapeaux et de marroons, à Agen, né à Mauroux (Lot) a comparu devant le tribunal correctionnel d'Agen, pour outrages par paroles envers un agent de la force publique.

Le jour de la foire de Puymirol, le 2 novembre, il se permit de dire au garde-champêtre de cette localité qu'il était un « faïnéant » et une « crapule; » qu'avant huit jours tous les fonctionnaires seraient révoqués et qu'il était bien temps.

Il en voulait à cet agent, à cause d'un procès-verbal que celui-ci avait dressé, quelques jours auparavant, contre son fils, qu'il avait trouvé sur un passage interdit au public.

M^e Souèges a présenté la défense du prévenu. Il a fait observer que c'était dans un moment d'irritation que Rouch a prononcé les injures qui lui étaient reprochées et que son client n'a jamais subi aucune condamnation, ce dont le tribunal vaudra bien tenir compte.

Le tribunal a condamné Rouch à 25 francs d'amende et aux frais.

Les journaux Américains nous apportent des détails sur le tremblement de terre qui a été ressenti dans la matinée du 4 novembre sur une grande étendue de pays aux Etats-Unis et au Canada. Les secousses ont été particulièrement fortes dans l'Etat de New-York, dans le Connecticut, le Vermont, le Massachusetts. A Lubanou (News-Hampshire), les sonnettes des maisons et les cloches des églises ont été mises en branle. A Northampton; des vitres et des objets fragiles ont été brisés dans un grand nombre d'habitations. A Saint-Jean, Province de Québec, on a éprouvé une série de chocs d'une durée moyenne de dix secondes et d'une force suffisante pour renverser les meubles des appartements. Une seule secousse de 20 secondes a été ressentie à Montréal (Canada), où elle a été accompagnée d'un bruit sec comme celui que causerait une collision entre deux locomotives. La consternation a été immense dans cette ville, les habitants se rappellent une vieille prophétie d'après laquelle Montréal doit être engloutie par un tremblement de terre avant la fin du dix-neuvième siècle.

AVIS. — Un porte-monnaie et une paire de gants noirs ont été trouvés dans un wagon de 3^e classe, du train arrivé à Cahors, hier 26, à 5 h. 7 du soir. — S'adresser au bureau du Journal.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

SÉNAT.

Séance du 26 novembre.

La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'urgence du projet de résolution présenté par M. Feray.

M. Feray expose la nécessité de l'enquête; la guerre d'Orient a causé une perturbation générale dans le commerce et l'industrie de l'Europe; cette perturbation avait d'abord épargné la France; mais depuis six mois le chômage a commencé, et, s'il n'est que partiel, c'est grâce aux sacrifices faits par les manufacturiers.

La crise est maintenant arrivée à l'état aigu, ce

qui motive la demande d'urgence.

M. Pouyer-Quertier s'associe à la proposition de M. Feray.

M. Lucien Brun. — Les circonstances dans lesquelles ce projet de résolution a été présenté, sa coïncidence avec un vote sur lequel je n'ai pas à m'expliquer ici, vont, j'en suis sûr, contre le gré de ceux qui l'ont signé.

On pourrait, en effet, croire à un acte d'hostilité.

Une voix à gauche. — La proposition était rédigée antérieurement au dernier vote de la Chambre des députés.

M. Lucien Brun ajoute qu'il faut qu'il soit bien entendu que, si les circonstances n'étaient pas si inopportunes, ses amis et lui auraient présenté la proposition. Cependant ils s'y associeront. (Très-bien ! — Aux voix ! aux voix !)

M. Cordier demande que l'enquête soit complète et sans restriction.

M. Ozenne appuie la proposition au nom du gouvernement, qui veut, dit-il, la lumière autant que personne.

Un membre à gauche. — Est ce que vos fonctionnaires pourront répondre ? (Rumeurs à droite.)

L'urgence est déclarée à l'unanimité.

En l'absence du ministre de la guerre, qui n'est pas prêt, la discussion de la loi de l'état-major est renvoyée à lundi.

Le scrutin pour le remplacement des deux sénateurs inamovibles décédés, MM. de Franclieu et Larrey, est fixé au mardi 4 décembre.

Le Sénat décide qu'il se réunira dans ses bureaux après la séance pour la nomination de la commission Feray.

Chambre des Députés.

Séance du 26 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence M. J. Grévy.

M. le ministre de l'Intérieur dépose un projet de loi ayant pour objet de distraire du projet de budget les dispositions relatives aux contributions directes.

M. le ministre insiste sur l'importance de ce projet au point de vue des affaires départementales et en demande le renvoi à la commission du budget. (Très bien ! à droite.)

M. Bardoux dépose deux propositions de loi : l'une relative à une modification de la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, et l'autre à une modification de l'article 3 de la loi du 29 décembre 1875 sur la presse (Très bien ! très bien ! à gauche.)

L'orateur, demandant l'urgence, fait ressortir les différences qui existent entre la Constitution de 1848 et celle de 1875.

Il importe donc de mettre la loi de 1849 d'accord avec la Constitution actuelle.

En ce qui concerne la modification de la loi sur la presse, elle est réclamée par l'opinion.

Il s'agit d'enlever à l'arbitraire de l'administration l'interdiction du colportage et de la vente sur la voie publique.

L'urgence est déclarée par 327 voix contre 50 sur la proposition relative à l'état de siège et par 321 voix contre 7 sur la proposition relative à la presse.

Après la déclaration d'urgence de plusieurs propositions, la Chambre reprend la vérification des pouvoirs.

Paris, 26 novembre 8 h. matin

Une dépêche de Londres annonce que pendant la tempête trente bâtiments ont sombré dans la Manche; il y a eu de nombreuses victimes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 27 novembre, 1 h. soir.

La droite du Sénat ne présentera pas une motion de confiance en faveur du ministère, et attendra les événements.

Le vote total ou partiel du budget par la Chambre, devient la question dominante; une partie des gauches voudrait tout refuser.

Bourse de Paris.

Cours du 27 Novembre.

Rente 3 p. %..... 71.07 1/2
— 4 1/2 p. %..... 99.25
— 5 p. %..... 106.20

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant., CLOTURE du 26 nov, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE Illustrée.

Sommaire du numéro de novembre.

Texte : Partie officielle. — Règlement des entrées. — Perceptions diverses. — Chronique, par Adelin. — Les futures Expositions, par Adelin. — Les serins à l'Exposition, par L. de Fresnes. — Les maisons en fer, par Jules Brunfaut. — Annexes au règlement général. — Le saltimbanque, par L. de Fresnes. Gravures : Les travaux. — Vue prise du Trocadéro. — Les travaux. — Les portes de la rotonde du Trocadéro. — Les travaux. — Le chemin de fer de l'Exposition. — Section italienne. — Le saltimbanque.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

27 novembre 1877. (75)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONZ.

Première partie.

EPILOGUE

Depuis quelques secondes la lune s'était voilée; on descendait à ce moment la pente rapide d'une montagne escarpée, et, soit que le postillon voulait donner un échantillon de son savoir faire, soit qu'il eût perdu le sentiment du danger qu'il pouvait faire, courir aux voyageurs qu'il menait, il avait mis ses chevaux au galop et descendait la côte ventre à terre.

Reproduction interdite.

Il se pencha à la portière. On filait avec une vitesse de dix lieues à l'heure.

— Ce postillon devient fou, dit-il à Lopès.

— Il est ivre peut-être, répartit ce dernier.

— Mais nous descendons une côte rapide, il y a peut-être là, quelque part, un précipice, il va nous y verser.

Lopès sourit.

— Rassurez-vous, mon ami, dit-il d'une voix calme, les précipices n'offrent guère de danger que dans les mélodramas classiques, où ils font bien, au cinquième acte, à cause du torrent et du pont cassé... Mais nous sommes ici en pleine réalité, et je crois que nous ne courons qu'un danger.

— Lequel ?

— Celui de verser.

— Eh bien ?

— Il y eut une pause. La voiture continuait toujours sa course folle. Lopès lâcha une bouffée de tabac avec autant de calme que s'il se fût trouvé dans une position régulière et prévue.

— Eh bien, reprit-il aussitôt, l'imminence du danger étant donnée, nous n'avons, mon cher ami, qu'une précaution à prendre, c'est de verser le plus convenablement possible.

Lopès achevait à peine ses paroles, que la chaise de poste atteignait le bas de la

côte, traversant un fossé fort peu large, allait verser doucement dans un champ de genêts sauvages.

Lopès sauta le premier à terre et offrit la main à Franck qui sortit à son tour de la voiture.

A peine eut-il mis le pied sur le sol que Lopès poussa un cri de surprise.

— Qu'avez-vous ? dit Franck en se retournant vivement.

— Par ma foi ! répartit son compagnon, voilà un postillon comme j'en ai rarement rencontré.

— Est-ce de son adresse que vous voulez le louer ?

— Et de quoi donc ?

— Grand merci !

— Mais regardez donc, mon ami, les chevaux sont debout !... Nous n'avons été blessés ni l'un ni l'autre, et si l'essieu de la voiture ne s'était pas brisé, nous pourrions reprendre notre route comme si de rien n'était.

Franck jeta un éclat de rire.

— Certes, voilà ce que j'appelle un miracle, dit-il d'un ton railleur; il n'y a que l'essieu de brisé; nous sommes au milieu d'une plaine, loin de toute habitation, et nous allons être contraints d'attendre ici de longues heures avant de pouvoir réparer les dégâts. Sur l'honneur ! je trouve que vous prenez la chose avec bien de patience.

Pendant que Franck pestait, Lopès avait

examiné les lieux environnants, et à la clarté de la lune qui venait de se dégager, il avait constaté à une faible distance, la présence d'une habitation d'assez belle apparence.

Il fit part de sa découverte à Franck.

— Allons, dit-il avec enjouement, dans notre malheur nous avons, je le soutiens, été favorisés par le hasard; notre postillon va prendre un de ses chevaux, courir au village le plus voisin, et pendant qu'il en ramènera un charron capable de remettre notre chaise en état, nous irons demander l'hospitalité dans cette habitation qui me semble très convenable.

Franck ne répondit pas; il n'y avait aucune objection à faire, il fallait bien s'exécuter; il prit donc les devants, tandis que Lopès donnait ses instructions au postillon.

Ce dernier s'était avancé, il avait cligné de l'œil, et s'approchant de Lopès : — Le bourgeois est-il content ? lui demanda-t-il à voix basse.

— C'est à merveille ! répondit Lopès.

— Alors j'ai gagné...

— Et je paie.

Lopès lui glissa quelques louis dans la main.

— A votre service fit le postillon, et si jamais vous repassez par ici...

Lopès sourit.

— Je ne dis pas non, répondit-il; mais en attendant, tu vas te charger de

faire réparer la voiture.

— Ce sera fait.

— Il faudra bien deux jours pour cette besogne ?

— Il en faudra huit, si vous le désirez.

— Non, deux suffiront... Tu sais où nous allons?... C'est là que tu viendras nous chercher...

Le postillon salua, et Lopès se hâta d'aller rejoindre Franck qui avait pris les devants.

Or, voici ce qui s'était passé quelques instants auparavant dans l'habitation vers laquelle ils se dirigeaient.

Au moment où nos deux voyageurs arrivaient à la porte de Juyon, un homme d'une cinquantaine d'années descendait seul et à pied cette même côte au pied de laquelle Franck et son ami devaient verser un peu plus tard.

Il était dix heures. L'homme avançait à pas rapides, appuyant sa marche d'un lourd bâton noueux et laissant derrière lui sur la route l'empreinte de ses gros souliers ferrés.

Arrivé au bas de la côte, il s'arrêta et parut se consulter.

Son regard parcourut un moment l'horizon, cherchant évidemment un point de repère.

(A suivre.)

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la

Plus de névralgies
Plus de maux de tête

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
tier-opticien, boulevard Nord.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{ME} LINON
FLEURISTE
Galerie de Fontenille
boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'E-
glise; Vases en porcelaine; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons
et devant d'autel brodé or.

LA REGLISSE SANGUINEDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange
après les repas, on digère toujours très-bien. Un
seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

VICHY
Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy
avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont pres-
crites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau
pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les
produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eau-
minérales, droguistes et pharmaciens.

CRÉDIT LITTÉRAIRE
J. GIRMA
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues
généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Méde-
cine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses
qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	45 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.
NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera
donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du
journal **L'ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et
un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.
Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50.
Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang
parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains
ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs ar-
tistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.
Trente-sept volumes sont en vente
Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.
BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

PAPIER WLINSI
Le grand succès de ce remède est dû à sa
propriété d'attirer à l'extérieur du corps
l'irritation qui tend toujours à se fixer sur
les organes essentiels à la vie; il déplace
ainsi le mal en rendant la guérison facile et
prompte. Les premiers médecins le recom-
mandent particulièrement contre les rhu-
mes, bronchites, maux de gorge, gripes,
rhumatismes, lombagos, douleurs. Son em-
ploi est des plus simples : une ou deux ap-
plications suffisent le plus souvent et ne
causent qu'une légère démangeaison. On le
trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la
boîte de 10 fr. : 1.50. Se défer des contref^{ns}

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG
Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants.
Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine,
la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées,
agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de
l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales
pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande.
Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

AVIS
CONTOU
BOULANGER
A CAHORS, RUE ST-JAMES
A l'honneur d'informer le Public
qu'à partir du 23 Septembre il fera
des coques tous les Dimanches,

LE TÉLÉGRAPHE
SEUL JOURNAL
QUOTIDIEN PARISIEN DE 7 h. DU SOIR, EXPÉDIÉ PAR LES TRAINS RAPIDES
Publie 24 heures avant les autres journaux de Paris :
Le Compte-rendu des séances du jour des deux Chambres.
Les dernières Nouvelles politiques. Les informations pari-
siennes. Le cours de 5 h. 30 de la Bourse de Londres.
L'intérêt que les lecteurs portent aux séances de la nouvelle Chambr
rend le **TÉLÉGRAPHE** un journal indispensable.
On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et chez tous les libraires
4 mois, 4 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 6 mois, 24 fr.; — 1 an, 48 fr. — Un numéro 15 c.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET LA TOILETTE DE PARIS.
LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES
JOURNAUX DE MODES.
Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable
de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont
l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne pa-
rait qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles
sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant
et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes,
lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des
véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.	DEUXIÈME ÉDITION
Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.	Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes re- présentées par les gravures.
UN AN 6 FRANCS	UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour
moins d'une année.
Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de
M. le directeur de la Toilette de Paris.
Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande
par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Pa-
ris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

GARNITURES
D'ÉGLISES.
DEVANT D'AUTELS
GARNITURES

MARTE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Magasin maison IZARN, juge, boulevard
Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrament ;
Garnitures d'autel or; Frango or et argent;
Globes garnis et non garnis; Couronnes
nuptiales; Couronnes mortuaires; Four-
nitures pour fleurs; Papiers de toutes
couleurs.
Grand assortiment de Vases en porce-
aine et Flambeaux. Sujets religieux.
Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes
vénitienes.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

ÉDITION A 2 FRANCS
VICTOR HUGO
HISTOIRE D'UN CRIME
— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE LE GUET-APENS	DEUXIÈME JOURNÉE LA LUTTE
--	-------------------------------------

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

Offre d'Agence
Dans chaque commune de France,
pour un article facile, pouvant rap-
porter 1,000 francs par an sans rien
changer à ses habitudes. — S'adres-
ser franco à M. Sanglard, 14, rue
Rambuteau, à Paris. Joindre un tim-
bre pour recevoir franco instructions
et prix courants.

A VENDRE
Une Jument poulinière de race anglo-arabe
avec son produit de l'année et celui de 1876.
Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1^{er} prix de
sa catégorie, et à Cahors la 1^{re} prime des Poulinières suitées.
S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.
J. SARRAZIN, FILS
rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.
PRIX MODÉRÉS.